

## Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

### Spécialité Educateur Sportif

### Mention « Activités équestres »

### Option B : Approfondissement Technique



#### PRESENTATION

Cette formation vise à obtenir le diplôme d'Etat du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Spécialité Educateur Sportif - Mention « Activités équestres »- Option B : Approfondissement Technique.

Elle permet l'acquisition de compétences professionnelles dans les domaines suivants :

- encadrement des activités équestres,
- accueil, animation, promotion des activités équestres,
- soins, entretien et maintenance de la cavalerie et des établissements équestres,
- utilisation de la cavalerie,
- organisation et gestion de la structure.

#### Option B – Approfondissement technique

L'objectif de cette option est de former des enseignants polyvalents possédant un début d'expertise dans l'accompagnement des pratiquants poursuivant un projet de perfectionnement à finalité compétitive ou non. L'enjeu est de favoriser la pratique compétitive participative au sein des clubs et de répondre à la demande de perfectionnement, notamment de la part des publics adultes.

Elle prépare au métier d'enseignant d'équitation.

#### OU EXERCER ?

- › Dans des structures équestres associatives
- › Dans des structures équestres de type entreprise privée
- › En nom propre après création de son entreprise
- › Dans des structures déclarées ou auprès de particuliers ayant le statut de travailleur indépendant

#### CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- › **Etre autonome pour les déplacements sur les différents sites de la formation.**
- › Etre titulaire de l'AFPS ou du PSC1 (*plusieurs sessions de formation proposées par le CREPS de Reims*).
- › Avoir élaboré un projet professionnel qui tiendra compte des exigences spécifiques du métier (qualité relationnelle et de management, démarche pédagogique)
- › Etre en possession du matériel de base : bottes, éperons, cravaches, casque, gilet de dos, gants.
- › Etre en possession d'une messagerie personnelle et d'un ordinateur portable.

Il est fortement conseillé d'être âgé de 18 ans à l'entrée en formation.

#### CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION POUR LA MENTION EQUITATION

**Lieu des épreuves de sélection :** Centre Equestre Militaire de MOURMELON

**Nature et modalités des Tests des Exigences Préalables (TEP) :** Les TEP figurent dans l'annexe 4 de l'arrêté du 31/10/2016 portant création de la mention Activités Equestres du BP JEPS Educateur Sportif.

**Tests de sélection :** test équestre possible - épreuve écrite sur un sujet d'équitation de 2 pages maximum - entretien individuel avec le jury (*motivation, projet professionnel, plan de financement individuel de la formation, proposition de la structure d'accueil*).

## MODALITES D'EVALUATION ET CERTIFICATION

Le BP JEPS AE est obtenu par la capitalisation des 4 unités :

Le diplôme est délivré à partir de l'obtention des 4 UC.

## CONTENU DE LA FORMATION

### 4 Unités Capitalisables :

#### UC 1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- › Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- › Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- › Contribuer au fonctionnement d'une structure

#### UC 2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- › Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation

#### UC 3 – Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres

- › Concevoir, conduire et évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

#### UC 4 – Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « approfondissement technique »

- › Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option
- › Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option
- › Garantir des conditions de pratique en sécurité de l'option

## CALENDRIER DE LA FORMATION

Clôture des inscriptions aux TEP et/ou à la formation	TEP et épreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif maximum	Heures en centre	Heures en structure	Durée totale
<b>PARCOURSUP * PHASE COMPLEMENTAIRE 20 juillet 2018</b>	<b>PARCOURSUP * PHASE COMPLEMENTAIRE 11 septembre 2018</b>	<b>A définir</b>	<b>17 septembre 2018</b>	<b>27 juin 2019</b>	<b>20*</b>	<b>602 H</b>	<b>651 H</b>	<b>1 253 H</b>

\* 3 places PARCOURSUP pour les sortants scolaires (*inscription obligatoire sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)*)

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle.

☞ voir impérativement avec le service accueil pour la réservation.

## RESPONSABLE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Arnaud LESEIN, professeur de sport et BEES deuxième degré d'équitation  
[arnaud.lesein@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:arnaud.lesein@creps-reims.sports.gouv.fr)

## SECRETARIAT DES FORMATIONS

Christine DADI : ☎ 03.26.86.70.12 ✉ [christine.dadi@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:christine.dadi@creps-reims.sports.gouv.fr)

## S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier est à retirer au CREPS de REIMS (secrétariat des formations)  
ou à télécharger sur le site internet du CREPS : [www.creps-reims.fr](http://www.creps-reims.fr)



CREPS de REIMS – BP 107 – 51054 REIMS CEDEX  
Secrétariat des formations : 03.26.86.70.12/13  
[www.creps-reims.fr](http://www.creps-reims.fr)



Le dossier d'inscription sera adressé, accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions** (le cachet de la poste faisant foi) au :

**CREPS de Reims  
Route de Bezannes  
BP 107  
51054 REIMS**

Tél : 03.26.86.70.10 (Accueil)

L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.  
En cas de difficultés, contactez le secrétariat des formations.

**Cette formation est référencée dans Parcoursup.**

